



PROVINCE DU BRABANT WALLON

ARRONDISSEMENT DE NIVELLES



ADMINISTRATION COMMUNALE
D'ORP-JAUCHE

URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

ART. D.VIII.6 DU CODE DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

Le collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial qu'il est saisi - ~~que le fonctionnaire délégué est saisi - que le~~
~~Gouvernement est saisi -~~ d'une **demande de permis d'urbanisme - permis d'urbanisme de constructions groupées - permis**
d'urbanisation - modification de permis d'urbanisation - certificat d'urbanisme n°2 (Biffer les mentions inutiles).

Le demandeur est **Mr Anis ENNYA** demeurant Clos René Van Achter, n°6 1380 Lasne,

Le terrain concerné est situé à 1350 Orp-Jauche, rue du Presbytère, n°2 et cadastré 3ème Division Section D 551D,

Le projet consiste en la **rénovation d'une habitation unifamiliale et la construction d'une annexe** et présente les caractéristiques suivantes :

(Décrire les caractéristiques essentielles du projet et préciser s'il s'écarte de ou déroge à un plan, schéma ou guide ou à une carte d'affectation des sols).

La demande est en écart à un Guide régional d'urbanisme (anciennement règlement général sur les bâtisses en site rural), ces écarts portent sur :

- Pente de toiture non conforme (2 petits volumes sont couverts d'une toiture plate)
- Matériau de couverture de toiture non conforme (pour les 2 petits volumes recouverts d'une toiture plate)
- Matériau de parement non conforme (présence ponctuelle d'aluminium de ton gris anthracite en façade avant et arrière)
- Toutes les baies ne présentent pas une dominante verticale
- Le niveau sous gouttière du volume secondaire se situe au même niveau que celui du volume principal

Le dossier peut être consulté du 10/06/2022 au 30/06/2022 inclus, au Service Urbanisme et Environnement de l'Administration Communale d'Orp-Jauche – Place Communale, n° 1, uniquement sur rendez-vous à fixer avec le secrétariat du Service auprès de Mme Catherine COCU au 019/ 63 02 91.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès des architectes du Service :

- Mme Marjorie D'HEUR – 019/ 63 02 16 – marjorie.dheur@orp-jauche.be
- Mme Nathalie THIEBAUT – 019/ 63 02 96 – nathalie.thiebaut@orp-jauche.be (Agent traitant)

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 15/06/2022 au 29/06/2022 au collège communal :

- par courrier ordinaire (signé et daté) à l'adresse suivante : Place Communale, n° 1 à 1350 Orp-Jauche,
- par courrier électronique (clairement identifié et daté) aux adresses courriel des architectes reprises ci-dessus.

Par ordonnance :

La Directrice Générale,

S. SANTUCCI



Le Bourgmestre,

H. GHENNE